

CMD/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	27.11.2023	D1099	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	PRINTEMPS DE LA CHANSON 2024 CONCERT DE THOMAS FERSEN TARIFICATION
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 2,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	27 NOVEMBRE 2023
Date de mise en ligne sur le site internet	27 NOVEMBRE 2023

Par délibération n° 2020-7 du 11 juillet 2020, modifiée par délibération n° 2020-169 du 15 décembre 2020, puis par délibération n° 2021-386 du 7 octobre 2021, puis par délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022 et enfin par délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, une grille tarifaire a été approuvée pour la billetterie des grands concerts organisés par Flers Agglo au Forum.

Dans le cadre du Printemps de la chanson, festival organisé par le Conseil départemental de l'Orne, il est proposé à Flers Agglo d'accueillir **Thomas Fersen** en concert le samedi 30 mars 2024 au Forum à 20h30.

Pour cette occasion, Flers Agglo crée et gère la billetterie et fixe un tarif d'entrée pour le public, dans le cadre d'une convention de co-organisation à intervenir avec le Département de l'Orne.

Au regard des coûts engagés et des tarifs pratiqués pour des spectacles similaires les années précédentes, les tarifs proposés sont les suivants :

- 19 € par personne en « plein tarif »,
- 10 € par personne en tarif « réduit » (sur présentation de justificatifs : les enfants jusqu'à 18 ans / scolaires et étudiants jusqu'à 28 ans / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minima sociaux / bénéficiaires des interventions artistiques et actions culturelles + 1 accompagnateur si mineurs / associations à caractère non lucratif relevant de la tarification sociale)

La jauge est fixée à 670 places assises maximum (invitations comprises).

La billetterie sera ouverte à l'Office de tourisme de Flers et dans les médiathèques de Flers Agglo jusqu'au jour du concert. La vente sera aussi proposée en début de soirée au Forum le jour du concert si la jauge n'est pas complète.

Les Atouts Normandie et les Pass Culture seront acceptés comme moyens de paiement total ou partiel, de même que le dispositif Pass+ (coupons de 7€ utilisables sur présentation du justificatif).

Les plateformes de billetterie en ligne Weezevent et Ticketnet seront également utilisées pour la vente dématérialisée, dans le cadre des conventions signées ou à signer avec chacune. La jauge sera, le cas échéant, partagée entre les différents canaux de vente.

Il est également proposé de réserver 50 billets exonérés sur la billetterie, à affecter sous forme d'invitations réparties comme suit dans un but de promotion/communication. Ces billets pourront être remis à la vente par Flers Agglo une fois les réservations faites pour les différents bénéficiaires et avec accord des parties ou en guichet le soir du concert :

- 20 invitations pour le Département de l'Orne
- 10 invitations pour la production
- 20 invitations pour Flers Agglo

Le Président :

DECIDE d'adopter ces tarifs pour le concert du Printemps de la chanson 2024 à Flers, le samedi 30 mars 2024, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20231127-D1099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023

Publication : 27/11/2023

Yves GOASDOUÉ